

**Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le jeudi 22 octobre 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Gilles Labelle  
Monsieur le conseiller François Lafrenière  
Monsieur le conseiller Réjean Hardy  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Madame la conseillère Denise Soucy

**Est absente :**

Madame la conseillère Pauline Sauvé (motivée)

**Est aussi présente :**

Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle

**Citoyens**

Monsieur Luc Dallaire  
Monsieur Adrien Émond

Madame Sylvie Léveillée

---

**Ouverture de la séance par le maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2015-10-298 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-10-299 Octroi d'un contrat de 3 ans de fourniture d'abrasif pour la période hivernale 2015-2018**

---

**Considérant** que l'appel d'offres auprès des contracteurs locaux détenant un certificat d'autorisation d'exploiter une sablière pour l'acquisition d'abrasifs pour la saison hivernale 2015-2016 a pris fin le 9 octobre dernier.

**Considérant** que le devis de l'appel d'offres exigeait deux soumissions, dont une soumission pour un contrat d'un (1) an et l'autre soumission pour un contrat de trois (3) ans.

**Considérant** que la municipalité a procédé par voie d'invitation, conformément aux articles 936 et suivants du Code Municipal, auprès de trois (3) fournisseurs locaux.

**Considérant** la session publique d'ouverture des soumissions portant sur l'appel d'offres, intitulé « Fourniture de sable pour l'entretien des chemins d'hiver », a eu lieu au centre administratif de la municipalité, bureau du maire, sis au 106, chemin du Lac-Sainte-Marie, dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie, vendredi le 9 octobre 2015, à compter de 16h05.

**Considérant** que la municipalité a reçu deux (2) soumissions, soient de Monsieur Charles Émond et de la Carrière Léveillée, dont le contenu, comprenant les taxes applicables, se décrit comme suit :

Monsieur Charles Émond :	Carrière Léveillée :
OPTION – A	OPTION – A
Aucun prix	Saison 2015-2017- \$ 31680.00
OPTION – B	OPTION – B
Saison 2015-2016 - \$ 23,799.82	Saison 2015-2016 - \$ 31,680.00
Saison 2016-2017 - \$ 24,058.52	Saison 2016-2017 - \$ 32,130.00
Saison 2017-2018 - \$ 24,317.21	Saison 2017-2018 - \$ 32,670.00

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu qu'un contrat de trois (3) ans de fourniture d'abrasif soit octroyé à Monsieur Charles Émond pour les périodes hivernales débutant en 2015 et se déterminant en 2018.

**Autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la directrice général par intérim Sandra Bélisle à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de trois (3) ans de fourniture d'abrasif avec Monsieur Charles Émond

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-10-300 Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h05.

---

Gary Lachapelle  
Maire

---

Sandra Bélisle  
Directrice générale, Secrétaire-  
trésorière par intérim